23 juin 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 23 juin 2023

Conditions relatives à l’emploi de travailleurs du sexe

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant des dispositions en matière d’emploi des travailleurs du sexe.

Le contrat de travail est soumis à la règlementation usuelle, à l'exception de certains aspects spécifiques liés aux quatre libertés qui sont communément reconnues aux travailleurs du sexe, que voici :

- le droit de refuser un partenaire sexuel
- le droit de refuser des actes sexuels spécifiques
- le droit d’interrompre ou d’arrêter l’activité à tout moment
- le droit d'imposer ses propres conditions à la sexualité

En outre, l’avant-projet contient les dispositions suivantes :

- les conditions auxquelles un employeur doit satisfaire pour être agréé
- seuls les employeurs qui ont obtenu un agrément préalable conformément aux dispositions de la présente loi peuvent occuper des travailleurs du sexe, sans quoi ils risquent d'être poursuivis pour proxénétisme
- l’obtention d’un agrément est soumis à des exigences strictes, afin de prévenir les abus et l'exploitation des travailleurs du sexe
- la désignation obligatoire d'au moins une personne de confiance

L’avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil national du travail, au Comité de gestion de l'Office national de sécurité sociale (ONSS), au Service d'Information et de Recherche Sociale (SIRS), à l’Autorité de protection des données (APD), au Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes et aux membres du monde académique spécialisés dans les matières concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

© 2023 - news.belgium.be